

## POPULATION

Bureau des étrangers

## DELEGATION

Je soussigné, Fabrice CUMPS, Bourgmestre d'Anderlecht, usant de la faculté prévue par l'article 81/1 de la Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers donne délégation du 2 Août 2022 au 31 décembre 2022 dans les matières où la loi ou ses arrêtés d'exécution attribuent une tâche à l'administration communale ou au bourgmestre, à :

- VAN DE BRUIRE Fabienne, Assistante administrative cheffe ;

Cette délégation ne vaut que pour les documents destinés à servir en Belgique.

La signature de l'agent délégué sera précédée de la mention de la délégation qu'il a reçue, soit:

« Pour le Bourgmestre,  
L'agent délégué, »

Cette liste complète la liste dressée le 17 janvier 2022.

Anderlecht, le 2 Août 2022

Le Bourgmestre,

*p.c.*  
*A. Kestemont*  
*Bourgmestre f.f.*

